

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 26 septembre 2025

N° 2025-504

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST. Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PESCINA à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

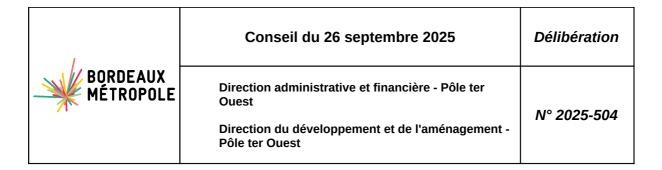
EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45 M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250926-Imc1110447-DE-1-1 Date de télétransmission : 03/10/2025 Date de réception préfecture : 03/10/2025

Publié: 03/10/2025



Réserve naturelle de BRUGES - Convention judiciaire d'intérêt public environnementale - Décision - Autorisation

Monsieur Thierry TRIJOULET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Pour permettre son curage, les services métropolitains ont fauché en octobre 2024 sur environ 350 mètres linéaires les abords d'un fossé de voirie située rue du pont neuf à Bruges, dans le périmètre de la réserve naturelle de Bruges. Ce linéaire abritait plusieurs stations d'une espèce végétale protégée, la grande glycérie (Glycéria maxima), qui ont été accidentellement endommagées.

La grande glycérie est une espèce patrimoniale à enjeu de conservation fort. Relativement fréquente en Gironde, elle est cependant menacée par la régression des zones humides, la dégradation des conditions écologiques associés aux milieux auxquels elle est inféodée et localement, par des opérations de gestion inadaptées. Elle est donc protégée en Gironde.

Suite à ce fauchage, une enquête préliminaire a été engagée par l'office Français de la Biodiversité à la demande du procureur de la République, en lien avec la réserve naturelle. Dans ce cadre, il est proposé la signature d'une convention judiciaire d'intérêt public environnementale.

Cette convention prévoit le versement par Bordeaux Métropole d'une amende d'intérêt public d'un montant de 500 euros

D'autre part elle propose les mesures suivantes de réparation du préjudice écologique résultant des infractions commises :

- Mise en place d'une chartre des bonnes pratiques ;
- Rédaction et mise en œuvre des notices de gestion des espaces périphériques à la Réserve (bords de voierie enherbés, fossés, boisements) en cohérence avec le plan de gestion décennal de la Réserve Naturelle;
- Mise en place d'une formation des agents de Bordeaux métropole qui sont amenés à intervenir sur le territoire de la RNN de Bruges et de son périmètre de protection.

Ces actions devront être réalisées en collaboration avec la SEPANSO, gestionnaire de la

2/3

RNN de Bruges. Elles devront également être inscrites dans la stratégie de protection des espaces sensibles menée par Bordeaux métropole. Il convient de noter que la plupart de ces actions ont d'ores et déjà été engagées depuis octobre dernier.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole :

VU l'article 41-1-3 du code de procédure pénale,

VU le projet de Convention judiciaire d'intérêt public environnementale remis à Bordeaux Métropole par procès-verbal du 8 juillet 2025,

CONSIDERANT le fauchage accidentel de stations de Grande Glycérie et l'enquête préliminaire menée par Office Français de la Biodiversité,

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

<u>Article unique</u>: d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention judiciaire d'intérêt public environnementale proposée à la suite de la mutilation de pieds de grande glycérie en octobre 2024 rue du Pont neuf à Bruges.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,

Publié : 03/10/2025